Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260929-D_28SEPT26_13-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_28SEPT26_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 28 septembre 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H15, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 21 septembre 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Loïc BRAULT, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR
Absents ayant donné pouvoir : Murielle MUSSA-PERETTO, à Gladys LE SAUSSE
Absent : /

D_28SEPT26_13 Convention d'adhésion à la mission « Médecine professionnelle et préventive » du CDG56

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG 56) développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs à destination des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux.
Le CDG 56 propose ainsi aux collectivités et établissements affiliés, dans le cadre d'une convention, des prestations dans le domaine suivant : **Médecine professionnelle et préventive**

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre de la mission et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et au tarif propre à la mission pour l'année en cours. Le tarif de la mission est fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.
A titre indicatif, à date le tarif est fixé à : 76€/agent en 2026.

Pour la commune de Sainte-Hélène l'intérêt du recours à un tel service est de bénéficier de l'expertise du CDG 56 afin d'optimiser la gestion de ses ressources humaines et de ses services.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.452-30 et L.452-40 et suivants,
Vu la convention générale d'utilisation des services facultatifs et le catalogue des prestations facultatives proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22/09/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

➔ **APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion à la mission « Médecine professionnelle et préventive » du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260929-D_28SEPT26_13-DE

➔ **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

➔ **DIRE** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSEGUR

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE 56 (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.